

INT 08-2022 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Léo Gaillard & Consorts
 « Quel sort pour les vêtements et autres textiles récupérés sur le territoire prilléran ? »

Monsieur le Président,
 Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 12 décembre 2022.

Un reportage de l'émission Mise au Point, diffusé dimanche 13 novembre sur RTS-Un, révélait que les vêtements usagés récupérés dans les bennes spéciales, parcourent de très grandes distances, bien souvent au-delà des frontières européennes, pour se retrouver vendus sur des marchés, triés et revendus par des « grossistes de la fripe », ou alors dans des décharges. De nombreux habits se retrouvent ainsi à faire le tour du monde.

De plus certains habits, volontairement endommagés et rendus impropres à être portés, n'ont pas été recyclés mais tout de même envoyés dans des centres de tri à l'étranger. Cette information porte un coup à la promesse parfois faite d'un recyclage de ces habits déposés dans les bennes de récupération, également présentes sur le territoire prilléran.

Ce reportage et ses conclusions amènent à se poser la question du destin des habits récupérés à Prilly dans les bennes, par exemple de la coopérative Textura, d'une part, ainsi que de ceux amenés à la déchèterie de Malley, qui propose également un service de récupération d'habits, d'autre part.

Question 1

Qu'advient-il des vêtements de tout type récupérés dans les bennes à disposition sur le territoire communal, y compris celles de la coopérative Textura comme il s'en trouve à Pré-Bournoud, et quelle traçabilité la Municipalité a-t-elle sur ceux-ci ?

Les armoires Textura ne sont pas présentes sur la commune. La Ville de Prilly a lancé un appel d'offres public pour la concession de la collecte des habits et textiles sur le territoire communal en 2020. La société TEXAID a remporté cette concession pour 4 ans et est la seule à pouvoir installer des armoires pour textiles usagés sur le territoire communal. La Ville est rémunérée à raison de CHF 0.15/ kg de matière. TEXAID a une politique de transparence très marquée sur l'usage des habits et textiles collectés. Le graphique ci-dessous, bientôt présent sur toutes les armoires installées sur le territoire communal, en témoigne.

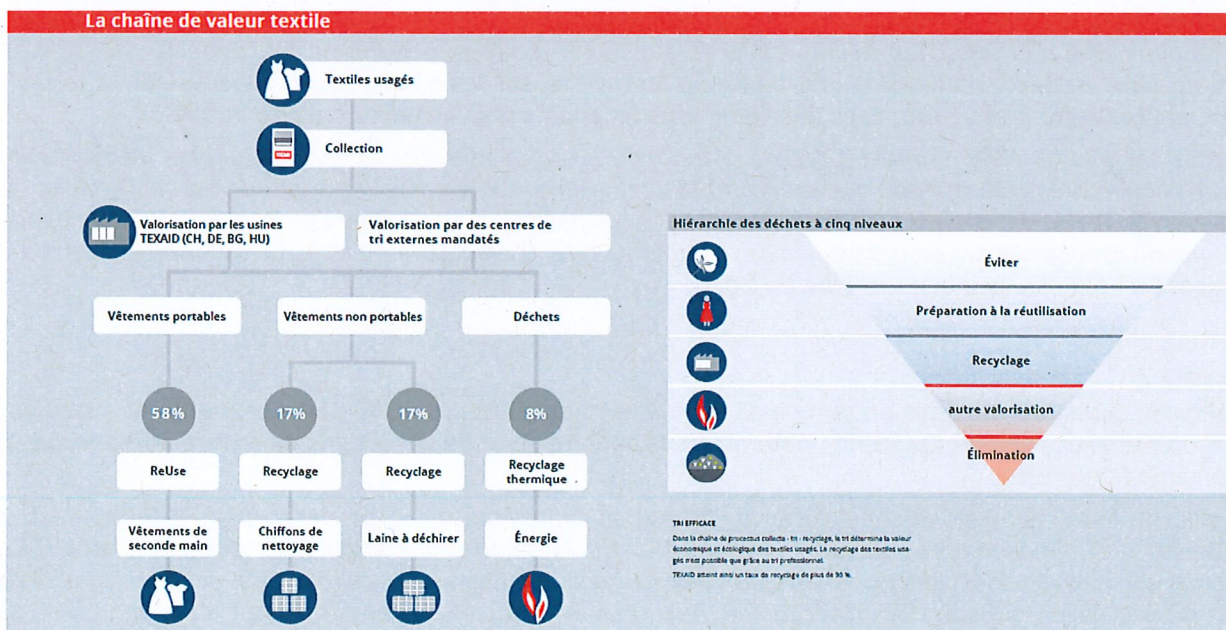


Figure 1 : filières de traitement des habits et textiles, ©TEXAID

Selon les informations transmises par TEXAID, 20% des habits collectés sont revendus en Suisse pour du réemploi, le solde (38%) étant revendu à des clients spécialisés dans les habits de seconde main, principalement européens, et qui représentent des clients finaux (sans intermédiaire). TEXAID écoule 34% des tonnages collectés dans des filières de recyclage contrôlées fabriquant des chiffons et de la laine d'isolation. Elle développe également ses propres filières de recyclage de la matière en cycle fermé dont voici les exemples :



Figure 2 : filières de recyclage ou en développement par TEXAID

Question 2

Qu'advient-il des vêtements de tout type récupérés à la déchèterie intercommunale de Malley, et quelle traçabilité la Municipalité a-t-elle sur ceux-ci ?

Les habits collectés à la déchèterie intercommunale de Malley, au même titre que ceux collectés lors des déchèteries mobiles, sont traités par Textura, filière de la Fondation Démarches. La Ville de Lausanne est un partenaire fidèle de Textura dont l'un des objectifs est la réinsertion de professionnel.le.s en situation de recherche d'emploi. 20% des habits et textiles collectés sont triés et revendus dans les structures de la Fondation Démarche, notamment leur filière de vente d'habits et objets de seconde main Ateapic. 60% de la matière collectée est revendue à des grossistes hors canton de Vaud, sans traçage précis de la filière et le solde, à savoir 8 à 10% du tonnage, est revalorisé de manière thermique (incinération).

Question 3

En fonction des réponses aux deux premières questions, quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour assurer, d'une part une meilleure traçabilité sur les vêtements récupérés sur le territoire communal, d'autre part un recyclage des vêtements récupérés plus en mesure d'être portés ?

En l'état, la Ville de Prilly ne prévoit pas de prendre de mesures spécifiques au niveau de la traçabilité des habits et textiles usagés sachant que la société TEXAID effectue déjà un travail approfondi à ce niveau et que la filière TEXTURA, en lien avec les déchèteries, est sous gestion lausannoise. Elle intégrera néanmoins des valeurs de transparence et de traçabilité comme critère d'adjudication lors du renouvellement de la concession « textiles » sur son territoire en 2024.

Question 4

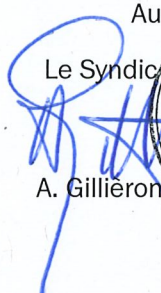
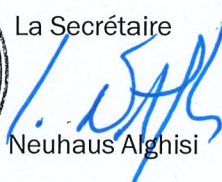
Quelles mesures, par exemple en termes de communication, la Municipalité peut-elle mettre en place pour améliorer le tri des vêtements à Prilly, notamment la séparation entre les vêtements encore utilisables et les vêtements à recycler ?

La Ville de Prilly s'engage à sensibiliser la population prillérane sur la consommation d'habits en forte progression et l'impact environnemental désastreux de la surconsommation de textiles et d'habits. Des affiches explicatives des filières de traitement des habits et textiles seront apposées sur les armoires TEXAID cette année. Des visites du centre de tri de Textura à Beaulieu pourront également être organisées sur demande.

En matière de tri des vêtements, aussi bien TEXAID que TEXTURA recommandent de communiquer sur une filière unique « habits » sans distinction entre le réemploi et le recyclage, sous peine de retrouver des grandes quantités de vêtements « à recycler » dans la filière des déchets incinérables ménagers.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 

A. Gillieron * DE PRILLY * I. Neuhaus Alghisi



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 avril 2023.

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 15 mai 2023.

